

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT - GT746-GT747-GT749-GT752

UFI: G422-N0SF-100H-9CSE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.

Emploi de la substance / de la préparation:

Nettoyant gros travaux

Utilisation dilué.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

PLUHO

4, Avenue du Prieuré, Bât.7,

77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS

TEL : 01 60 17 02 80 - FAX : 01 60 17 02 81 - www.aexalt.net

Service chargé des renseignements: fds@aexalt.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-Propylheptanol Ethoxylé

Hydroxyde de sodium

Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 160875-66-1 Reg.nr.: Exempté (polymère)	2-Propylheptanol Ethoxylé Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	5 à 15%
Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53-0000	Amides, C8-18(even-numbered) and C18(unsatd.), N,N-bis(hydroxyethyl) Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	< 5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	< 5%
CAS: 90194-45-9 EINECS: 290-656-6 Reg.nr.: 01-2119489428-22	Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., sodium salts Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	< 5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	Hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	< 5%
CAS: 126-92-1 EINECS: 204-812-8 Reg.nr.: 01-2119971586-23	Sodium ethylhexyl sulfate Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	< 5%
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Reg.nr.: 01-2119486762-27	Tetrasodium ethylenediaminetetraacetate STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 1.780 mg/kg	< 5%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	Glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 1%
CAS: 111-42-2 EINECS: 203-868-0 Reg.nr.: 01-2119488930-28	2,2'-iminodiéthanol STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	< 1%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

Le produit contient :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : Agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : Agents de surface anioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- Parfum

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation:** Retirer le sujet de la zone exposée, lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 mn. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Enlever immédiatement les vêtements souillés et les laver avant toute réutilisation.

Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer les yeux sous l'eau courante. Si l'irritation oculaire persiste ou s'il apparaît une gêne visuelle, consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, NE PAS FAIRE VOMIR, NE PAS FAIRE BOIRE. Rincer la bouche. Appeler immédiatement le centre anti-poisons ou consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Appropriés : mousse; CO₂, poudre. Déconseillés : Jets d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

Équipement spécial de sécurité:

En intervention rapprochée ou en endroit confiné, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits.

Autres indications:

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Etiquetage de danger).

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Protéger contre le gel.**Indications concernant le stockage commun:** Stocker à l'écart des acides.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.**Température de stockage recommandée:** de + 5°C à + 40°C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**VLEP Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppmValeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm**CAS: 1310-73-2 Hydroxyde de sodium**VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³**CAS: 56-81-5 Glycerol**VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³**CAS: 111-42-2 2,2'-iminodiéthanol**VLEP Valeur à long terme: 15 mg/m³, 3 ppm**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés** Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire: Eviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 4)

Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).

Gants résistant aux solutions alcalines.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Vérifier la résistance et l'imperméabilité des gants avant toute utilisation du produit. Pour plus de précisions, contacter les fabricants de gants de protection.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité hermétiques avec protections latérales.

Protection du corps: Combinaison de protection et bottes/chaussures de sécurité fermées, résistantes aux produits chimiques.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Citron
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non déterminé ou non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	12 (5%)
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide opaque
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 5)

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter: Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Réactivité avec les acides.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	4.053-13.031 mg/kg
------	------	--------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Le produit n'est pas classé "dangereux pour l'environnement".
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG, IATA | UN1760 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR
· IMDG, IATA | 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)
CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE) |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA | |
| 
· Classe
· Étiquette | 8 Matières corrosives.
8 |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | III |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | Attention: Matières corrosives.
80 |

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 7)

· No EMS:	F-A,S-B
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

- Phrases importantes
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.04.2024

Révision : 19.04.2024

Nom du produit: CETEXALT BATIMENT

(suite de la page 8)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)**Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2*

FR